

	<b>CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>COMTE RENDU DE SEANCE</b>
	<b>Séance publique du 30 novembre 2018</b>	

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphane DELAUX  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID  
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15  
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45  
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole, ouvre la séance.

### **Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2018**

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

M. PUJOL et Mme JACQUET ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

### **COMMUNICATION**

### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

Communication effectuée

#### **Délégation du Président - M. Alain Juppé**

**Monsieur JUPPE**      **Rapport d'activité 2018 du C2D - Débat**  
**1**                      **Délibération n° 2018-671**

Le Conseil de développement durable de Bordeaux Métropole établit annuellement son rapport d'activités. Ce rapport concerne l'exercice de septembre 2017 à septembre 2018.

**Mme KISS, M. GUIGHARD, Mme WALRYCK, MM. HURMIC, FELTESSE, Mmes VERSEPUY, BOUDINEAU, MM. JAY, PUYOBRAU**

**Débat effectué**

**Monsieur JUPPE**      **Renouvellement des membres du C2D - Conseil de développement**  
**2**                      **durable de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**  
                            **Délibération n° 2018-672**

Le mandat des membres du Conseil de développement est à renouveler. Proposition de prolongement du mandat des membres actuels et de remplacement des postes vacants.

**Unanimité**

## Mise en œuvre de la métropolisation - M. Alain Anziani

**Monsieur ANZIANI**  
**3**

**Cycle 4 de la mutualisation des services - Conventions de création de services communs et avenants aux conventions - Contrats d'engagement et avenants aux contrats - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-673**

Comme le prévoit le schéma de mutualisation adopté par le Conseil de Métropole du 29 mai 2015, un nouveau cycle de mutualisation a été conduit en 2018, sur la base des souhaits exprimés par les communes.

Cinq communes se sont engagées dans ce cycle 4 de mutualisation. Quatre agents vont rejoindre les services communs de Bordeaux Métropole au 1er janvier 2019.

La présente délibération propose d'adopter :

- Les conventions de services communs et les avenants à ces conventions pour les communes du cycle 4. Ils fixent les moyens transférés ou valorisés, définis en cohérence avec le niveau de service précisé dans les contrats d'engagement.

- Les contrats d'engagement et les avenants à ces contrats. Ils définissent les domaines d'activités mutualisés, les modalités d'organisation et le niveau de service des futurs services communs.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;**

## AggloCampus - Enseignement supérieur - Recherche et innovation - Mme Dominique IRIART

**Madame IRIART**  
**4**

**Représentation de Bordeaux Métropole à la Commission de la formation et de la vie universitaire, de l'Université de Bordeaux Montaigne - Désignation - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-674**

Bordeaux Métropole a délibéré le 12 février 2016 pour désigner ses représentants à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne au titre des personnalités extérieures.

Une même personne ne pouvant siéger à cette commission et au Conseil d'administration de l'Université de Bordeaux Montaigne, il est proposé de modifier la représentation (titulaire et suppléant) de Bordeaux Métropole à la Commission de la formation et de la vie universitaire.

**Unanimité – Désignations effectuées**

## Transports et stationnement (réseau TBC, pôles multimodaux) - M. Christophe Duprat

**Monsieur  
DUPRAT  
5**                      **Réseau communautaire de transports urbains - Réseau TBM 2019 -  
Modifications du réseau de bus avec l'extension du tramway ligne C à  
Villenave d'Ornon et autres adaptations liées aux renforts tram et  
desserte de l'aéroparc - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-675**

La délibération du 31 octobre 2014 a approuvé le choix de Keolis SA comme délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole. Par délibération du 12 juillet 2015, du 08 juillet 2016, du 17 décembre 2016, du 7 juillet 2017, du 16 février 2018 et du 6 juillet 2018, des modifications ont été apportées. Faisant suite aux réunions sectorielles où la préfiguration du réseau de bus à l'horizon de la ligne C à Villenave d'Ornon a été présentée, des réunions ont eu lieu avec les communes de Villenave d'Ornon et de Bègles afin de valider ce réseau de bus.

**Unanimité**

## Sites majeurs d'attractivité économique - Mme Virginie Calmels

**Madame  
CALMELS  
6**                      **Le Haillan - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc -  
Opération d'aménagement économique des 5 chemins - Dossier  
environnemental unique - Déclaration de projet - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2018-676**

Le dossier environnemental unique de l'opération d'aménagement économique dit des "5 chemins" au Haillan a été soumis à enquête publique au titre de la loi sur l'eau du 22 mai au 20 juin 2018 inclus. Suite aux conclusions du commissaire enquêteur et à son avis favorable sans réserve ni prescription et au vu de l'intérêt général du projet, il est demandé au Conseil de la Métropole de se prononcer par délibération sur la déclaration de projet.

**Unanimité**

**Madame  
CALMELS  
7**                      **Aquitec - Salon de l'orientation, de la formation de l'emploi et des  
métiers en Aquitaine 2018-2019 - Subvention de fonctionnement -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-677**

Créée en 1993, l'association Aquitec a pour objet la promotion de l'enseignement technique, l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi. Elle a notamment pour vocation de faire connaître les formations existantes en Aquitaine et de valoriser les formations et les métiers techniques, généralement peu ou pas connus, pourtant sources d'emplois. Dans ce cadre,

l'association organise chaque année avec le concours de Bordeaux Métropole et d'autres collectivités territoriales, le salon de l'orientation, de la formation, des métiers et de l'emploi en Aquitaine. La 30ème édition de cette manifestation se déroulera les 8 et 9 février 2019.

Pour 2019, l'association a sollicité auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 26 000 € pour un montant de dépenses subventionnables de 595 000 €, montant inférieur à celui de 2018 (28 000 €).

Par délibération n° 2017/782 du 22 décembre 2017 du Conseil de Bordeaux Métropole (en annexe), Aquitec a bénéficié du versement de 75 % de la subvention 2018 de 28 000 € soit un acompte de 21 000 €. Il convient de confirmer l'attribution de la subvention 2018 et de permettre le versement du solde 2018 de 7 000 €.

**Unanimité**

**Monsieur HICKEL p/Madame CALMELS 8**      **Association Carrefours pour l'emploi - Soutien de Bordeaux Métropole à l'organisation de l'événement Carrefours pour l'emploi Bordeaux Métropole le 4 décembre 2018 au Hangar 14 à Bordeaux - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-678**

Carrefours pour l'emploi est une association reconnue d'utilité publique par l'État. Elle est composée de 23 salariés, spécialisés dans le recrutement, les politiques de l'emploi et l'événementiel.

Initialement, les Carrefours pour l'emploi sont des événements de recrutement auprès du secteur civil pour le reclassement des appelés du contingent de défense. En 2003, avec la fin progressive de la conscription, ils se sont tournés entièrement vers les recrutements civils et le partenariat avec les entreprises. L'événement est organisé depuis 15 ans à Paris avec « Paris pour l'emploi », ainsi que depuis plus récemment dans d'autres agglomérations françaises comme Rouen, Toulouse, Niort, etc. La structure souhaite essayer son événement en 2018 à Bordeaux, avec les entreprises locales et les partenaires de l'emploi, pour créer "Carrefours pour l'emploi Bordeaux Métropole". L'événement se tiendra le 4 décembre 2018 au Hangar 14 sur la commune de Bordeaux. Pour son organisation, l'association Carrefours pour l'emploi sollicite Bordeaux Métropole pour une aide en fonctionnement de 35 000 € pour un budget prévisionnel 2018 de 239 000 €. Toutefois, il est proposé une subvention d'un montant de 18 000 € en 2018 pour l'aide à l'organisation de cet événement, soit une participation métropolitaine de 7,53%.

**MM. Yohan DAVID, PUYOBRAU et Mme BOST sont intervenus sur ce dossier.**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Madame  
CALMELS  
9**

**PESSAC - Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno  
Campus -avenue du Haut Lévêque - avenue Gustave Eiffel -  
Aménagement d'un couloir bus en site propre pour une ligne de bus  
à niveau de service performant - Requalification générale des  
espaces publics - Confirmation de décision de faire - Approbation  
Délibération n° 2018-679**

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour le projet sur la commune de Pessac correspondant à l'opération d'aménagement de l'avenue du Haut Lévêque entre l'avenue de Canéjan et l'avenue Gustave Eiffel ainsi que sur l'avenue Gustave Eiffel entre l'avenue du haut Lévêque et la rue Perrin au titre du contrat de co-développement n°4 (fiche action n° : C043180145).

**Unanimité**

**Madame  
CALMELS  
10**

**PESSAC - Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno  
Campus avenue Gustave Eiffel - rue Langevin - rue Perrin - rue  
Dassault - rue Gutenberg - rue Appell- rue Arsonval - rue Léonard de  
Vinci  
Projet de voirie - Confirmation de Décision de Faire - Approbation  
Délibération n° 2018-680**

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour le projet sur la commune de Pessac correspondant à l'opération d'interventions anticipées sur les rues Perrin, Gutenberg, Appell, Arsonval, Léonard de Vinci et avenue Gustave Eiffel au titre du contrat de co-développement n°4 (fiche action n° : C04 180219).

**Unanimité**

**Zones d'activité de proximité - Économie sociale et solidaire - Commerce et artisanat - Mme Christine  
Bost**

**Madame BOST  
11**

**Mois de l'Economie sociale et solidaire (ESS) 2018 - Remise des 3  
prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux  
Métropole - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-681**

Dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire en Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole a organisé le 28 novembre 2018, pour la dixième année consécutive, la remise des prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire, afin de promouvoir l'économie sociale et solidaire sur son territoire, en tant que secteur dynamique et créateur d'emplois non délocalisables ; d'encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel ; de faciliter la réalisation d'expérimentations prometteuses et reproductibles sur le territoire ; d'accompagner le dynamisme et la créativité du secteur de l'économie sociale et solidaire.

La décision du jury, réuni le 15 novembre 2018, a permis de valoriser les 3 lauréats suivants :

- l'association La Cloche de Bordeaux - Le Carillon : Réseau de solidarité locale entre commerçants, habitants et personnes sans domicile, via des micro-engagements solidaires, permettant à ces derniers d'améliorer leur quotidien, de lutter contre leur isolement et de réhabiliter leur image.

- le Groupe SOS Solidarité – Pension canem felis, Projet d'entrepreneuriat pour le développement d'une pension canine et féline à vocation sociale, basé sur la prise en charge animale et la prise en compte des situations humaines des propriétaires.

- l'association Milan Av Jc : Projet de R&D qui souhaite remettre en question les méthodes de conception conventionnelles de l'habillement, en proposant des alternatives de design plus écologiques et en démontrant grâce à des actions de sensibilisation dans les écoles de mode et les entreprises la possibilité, de créer des vêtements zéro déchets.

Un Prix spécial du jury est attribué exceptionnellement à l'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) Habitat Jeunes Le Levain, pour son fort rôle dans la lutte contre la précarité de logements des jeunes travailleurs dans l'hyper centre de Bordeaux, ce projet répond à un manque de construction de petits logements, loués à bas prix et sans garantie locative avec une procédure, propose des logements destinés à des jeunes en mobilité professionnelle âgés entre 16 et 30 ans, quel que soit le statut et l'activité.

### **Unanimité**

**Madame BOST**            **Ouvertures dominicales 2019 - Avis de Bordeaux Métropole - Décision**  
**12**                            **- Autorisation**  
                                  **Délibération n° 2018-682**

Avis conforme de la Métropole suite aux demandes d'avis des communes sur les dates d'ouvertures des commerces de détail pour l'année 2019.

**M. GUICHARD, Mmes DELAUNAY et BOUTHEAU sont intervenus sur ce dossier.**

### **Majorité**

**Abstention : Monsieur**  
**ROSSIGNOL-PUECH, Madame**  
**AJON, Madame DELAUNAY,**  
**Monsieur DELLU, Monsieur**  
**DUBOS, Monsieur FELTESSE,**  
**Madame JARDINE, Monsieur**  
**JOANDET, Madame**  
**TOURNEPICHE;**

**Contre : Madame MELLIER,**  
**Madame BEAULIEU, Madame**  
**BLEIN, Monsieur FEUGAS,**  
**Monsieur GUICHARD, Monsieur**  
**PADIE, Madame BOUTHEAU,**  
**Madame CASSOU-SCHOTTE,**  
**Monsieur CHAUSSET, Monsieur**  
**HURMIC, Monsieur JAY**

**Madame BOST**  
**13**

**Groupement d'intérêt public Grand projet des villes de la rive droite (GIP-GPV) - Programme d'actions 2018 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-683**

Bordeaux Métropole soutient depuis 2015 le lancement de la démarche économique territoriale baptisée « Rive droite : territoire entrepreneur » (phase de construction et d'amorçage) initiée à l'échelle des 4 villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont formant le Grand projet de villes de la rive droite (GPV). La demande de subvention pour 2018 permettra de poursuivre la démarche engagée autour de 3 axes de travail : le "social lab" avec le lancement opérationnel du réseau depuis le printemps 2016 ; le "territoire entrepreneur" avec le parcours immobilier Rive droite, ; le "territoire d'innovation" avec le pôle de coopération économique appelé "16/9ème". La subvention sollicitée de 25 000 € pour un budget prévisionnel de 258 000 €, doit permettre de financer des dépenses d'ingénierie, ainsi que des prestations complémentaires pour la promotion de la démarche auprès du public. Conformément au cadrage budgétaire fixé, il est proposé d'accorder une subvention au titre du développement économique de 25 000 € identique à celle de 2017, représentant 9,6 % du budget. Dans le cadre des contrats de co-développement avec la commune de Bassens, le projet du GIP-GPV intitulé Rive droite - territoire entrepreneur économie de proximité, est inscrit sur la fiche action C040320142.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :**  
**Madame CHAZAL**

#### **Transports de demain (création TCSP, SDODM) - M. Michel Labardin**

**Monsieur**  
**LABARDIN**  
**14**

**Parc de stationnement - Garage rue de Bègles à Bordeaux - Membre de l'Association syndicale libre (ASL) du 120, rue de Bègles - Régie Parcube - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-684**

Par délibération 2017-779 du 22 décembre 2017 du Conseil de la Métropole, il a été décidé, dans l'attente de son éventuelle valorisation, de confier la gestion d'un niveau de parking sis résidence « Les Terrasses d'Albret » à Bordeaux comprenant 63 places et acquis le 12 juillet 2018 à la régie métropolitaine Parcube Bordeaux Métropole par convention de gestion signée le 11 juillet 2018.

Ce niveau de garage est partie d'un ensemble immobilier pour lequel a été constituée une Association syndicale libre (ASL) des propriétaires dont les statuts prévoient que l'usufruitier peut prendre seul la qualité de membre de l'Association.

La régie assurant une gestion complète de l'ouvrage et assumant la totalité des coûts liés à l'exploitation, elle dispose d'un intérêt manifeste à pouvoir participer, en qualité de membre, aux décisions prises par l'ASL.

Il est donc proposé que la régie Parcube Bordeaux Métropole devienne membre de l'ASL du 120, rue de Bègles en lieu et place de Bordeaux Métropole pendant toute la durée d'exécution de la convention de gestion précitée.

**Unanimité**

## Finances - M. Patrick Bobet

### **Monsieur BOBET 15      Exercice 2018 - Décision modificative n°2 du Budget principal (BP) et du Budget supplémentaire (BS) des budgets annexes - Adoption Délibération n° 2018-685**

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, et après adoption du Budget primitif (BP) 2018 et du Budget supplémentaire (BS) du budget principal de Bordeaux Métropole en date respectivement des 23 mars et 6 juillet 2018, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts pour le budget principal et à l'adoption du budget supplémentaire des autres entités financières.

La présente Décision modificative (DM) n°2 du budget principal et du budget supplémentaire des budgets annexes et réels s'établissent tous budgets confondus à :

\* en mouvements budgétaires :  
193 070 918,90 € en dépenses,  
222 319 167,58 € en recettes.

\* en mouvements réels :  
119 790 493,29 € en dépenses,  
149 038 741,97 € en recettes.

\* en mouvements d'ordre :  
73 280 425,61 € en dépenses,  
73 280 425,61€ en recettes.

**MM. HURMIC, MANGON et Mme FERREIRA sont intervenus sur ce dossier.**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur  
ROSSIGNOL-PUECH, Madame  
BOUTHEAU, Madame CASSOU-  
SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,  
Monsieur DUBOS, Monsieur  
HURMIC, Monsieur JOANDET;**

**Contre : Monsieur JAY**

### **Monsieur BOBET 16      Versement transport - Exonération - Mise en place - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-686**

L'association du Secours catholique sollicite l'exonération de versement transport (VT) de Bordeaux Métropole pour son établissement situé, 12 rue Thales - Immeuble Orion II - Parc du

Château Rouquey à Mérignac (siret – 775 666 696 03019).

Cet établissement ne s'acquitte pas du VT alors que Bordeaux Métropole n'a pas pris de délibération pour l'en exonérer.

Après instruction par les services métropolitains, cet établissement remplit les trois critères légaux cumulatifs obligatoires pour bénéficier de l'exonération de VT :

- être reconnu d'utilité publique,
- avoir un but non lucratif,
- avoir une activité de caractère social.

Il est proposé de mettre en place l'exonération de VT pour cet établissement à compter du 1er décembre 2018 sans redressements ni intérêts de retard au titre des périodes précédant l'exonération.

### **Unanimité**

**Monsieur BOBET 17**      **Participation au capital social de la Société coopérative d'intérêt collectif d'Habitations à Loyer Modéré (SCIC d'HLM) AXANIS - Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole au conseil d'administration de la SCIC d'HLM - Désignation - Autorisation Délibération n° 2018-687**

La Société coopérative de production d'Habitations à loyer modéré (SCP HLM) AXANIS a décidé de modifier ses statuts et d'ouvrir son capital social. Un changement de statuts a été acté lors d'une assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2018, la coopérative passant ainsi de SCP HLM (Société coopérative de production d'Habitations à loyer modéré) à une SCIC HLM (Société coopérative d'intérêt collectif d'Habitations à loyer modéré). Dans ce cadre, la société AXANIS sollicite une prise de participation d'une part sociale afin de faire entrer Bordeaux Métropole dans le collège des collectivités locales.

### **Unanimité – Désignation effectuée**

**Monsieur BOBET 18**      **SA d'HLM COLIGNY - Réaménagement de 12 lignes de prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-688**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) COLIGNY a formulé une demande tendant à la réitération de la garantie métropolitaine suite au réaménagement de 12 lignes de prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

### **Unanimité**

**Monsieur BOBET 19**      **SA d'HLM Le Foyer - Demande de réitération de la garantie Métropolitaine concernant le réaménagement d'un emprunt GAIA CT dont le montant est de 785 000 euros, souscrit auprès de la CDC et destiné à l'achat d'un terrain rue Maumey sur la commune de Bruges**

**- Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-689**

Par délibération n°2014/0778 prise en date du 19 décembre 2014, Bordeaux Métropole accordait sa garantie à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Le Foyer pour le remboursement du contrat de prêt n°14948, de type prêt portage foncier court terme (GAIA CT), d'un montant initial de 785 000 euros. Ce prêt ayant été souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est destiné à financer l'acquisition d'un terrain situé 15 rue Maumey sur la commune de Bruges.

Afin d'optimiser son endettement, la société anonyme d'HLM Le Foyer envisage de réaménager ce prêt dont le capital restant dû s'élève à 785 000 €. Elle sollicite donc la réitération de la garantie à hauteur de 100 % de notre établissement public. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 20 SA d'HLM Vilogia - Fusion-Absorption de la SEMI de Blanquefort -  
Demande de transfert de la garantie Métropolitaine au profit de la SA  
d'HLM Vilogia, pour un emprunt de type PSLA, d'un montant initial de  
1 100 000 euros souscrit auprès de l'établissement bancaire Crédit  
Coopératif - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-690**

Par délibération n° 2014/610 prise en date du 31 octobre 2014, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, accordait sa garantie à la Société d'économie mixte immobilière (SEMI) de Blanquefort pour un prêt de type Prêt social destiné à la location-accession (PSLA) d'un montant initial de 1 100 000 euros auprès de l'établissement bancaire Crédit Coopératif.

En date du 1er octobre 2016, la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Vilogia fusionne et absorbe la SEMI de Blanquefort. Suite à cette fusion absorption, la SA d'HLM Vilogia demande le transfert de la garantie métropolitaine concernant l'emprunt mentionné ci-dessus afin que le Crédit Coopératif procède au transfert du compte bancaire relatif à cet emprunt au profit de la SA d'HLM Vilogia.

Ce Prêt social destiné à la location-accession (PSLA) n°077182C souscrit auprès de l'établissement bancaire Crédit Coopératif est d'un montant initial de 1 100 000 euros et dont le capital restant dû au 30/09/2018 est de 1 057 629,05 euros, a été souscrit en vue d'assurer le financement principal de la construction de 6 logements au sein de la résidence « Place de la Roseraie », sise, rue Marguerite Dumora sur la commune de Blanquefort. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 21 SA d'HLM Vilogia - Fusion-Absorption de la SEMI de Blanquefort -  
Demande de transfert de la garantie Métropolitaine au profit de la SA  
d'HLM Vilogia, pour un emprunt de type PLS, d'un montant initial de 1  
100 000 euros souscrit auprès de l'établissement bancaire Crédit**

**Coopératif - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-691**

Par délibération n° 2014/0227 prise en date du 23 mai 2014, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, accordait sa garantie à la Société d'économie mixte immobilière (SEMI) de Blanquefort pour un prêt de type Prêt locatif social (PLS) d'un montant initial de 1 100 000 euros auprès de l'établissement bancaire Crédit Coopératif.

En date du 1er octobre 2016, la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Vilogia fusionne et absorbe la SEMI de Blanquefort. Suite à cette fusion absorption, la SA d'HLM Vilogia demande le transfert de la garantie métropolitaine concernant l'emprunt mentionné ci-dessus afin que le Crédit Coopératif procède au transfert du compte bancaire relatif à cet emprunt au profit de la SA d'HLM Vilogia.

Ce Prêt locatif social (PLS) n°065541C souscrit auprès de l'établissement bancaire Crédit Coopératif dont le montant initial est de 1 100 000 euros et le capital restant dû au 29/09/2018 est de 995 446,95 euros, a été souscrit en vue d'assurer le financement principal de la construction de 9 logements au sein de la résidence « La Roseraie », sise, avenue du Général de Gaulle sur la commune de Blanquefort. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET  
22**      **DOMOFRANCE - Prêt Haut de Bilan Bonifié - Accélération du  
programme d'investissement pour la rénovation de logements  
sociaux sur Bordeaux Métropole - Prêt Bonifié d'un montant de 4 568  
000 euros - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-692**

Au printemps 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a annoncé la mise en place d'une enveloppe de 2 milliards d'euros, sous forme de Prêts haut de bilan bonifié (PHBB), pour le logement social. Cette enveloppe, mise en place avec le concours d'Action Logement, doit permettre aux organismes d'Habitations à loyer modéré d'accélérer leurs investissements. Par convention, les bailleurs s'obligent à réhabiliter plus et mieux en privilégiant les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique.

Le principe du dispositif repose sur un prêt à taux 0 %, (bonification de la CDC et d'Action Logement) pendant 20 ans et un remboursement différé à partir de la 21ème année.

Le versement des fonds s'effectuera une fois par an, en début de chaque période d'investissement. Chaque versement fera l'objet d'un contrat distinct.

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA D'HLM) Domofrance, souhaite s'engager dans cette démarche pour un montant global de prêts haut de bilan de 20 605 000 € sur la période 2016/2018. Cela lui permettrait, d'ici la fin de l'année 2018, de produire en plus de ses objectifs initiaux 517 nouveaux logements et de réhabiliter 768 logements supplémentaires.

Ainsi, notre établissement est appelé en garantie sur la base d'un nouveau contrat pour l'exercice 2018 d'un montant de 4 568 000 euros. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame CHAZAL**

**Monsieur BOBET 23**      **BORDEAUX - OPH métropolitain AQUITANIS - Charge foncière et construction de 47 logements collectifs locatifs, sis, résidence Paul Boncour, rue Raymond Lavigne - Emprunts d'un montant global de 5 793 003 euros, des types PLUS et PLAI, souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-693**

L'office public de l'Habitat (OPH) métropolitain AQUITANIS a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type : Prêt locatif aidé d'intégration de 609 804 € (PLAI foncier) et de 1 361 361 € (PLAI), ainsi que de type Prêt locatif à usage social de 1 281 131 € (PLUS foncier) et de 2 540 707 € (PLUS). Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à financer la charge foncière et la construction, de 47 logements collectifs locatifs (31 PLUS et 16 PLAI), sis, résidence « Paul Boncour », rue Raymond Lavigne sur la commune de Bordeaux. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :**  
**Madame DE FRANÇOIS**

**Monsieur BOBET 24**      **BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs, 80-84, rue de la Benaugue, "Le Clos de la Bastide" - Emprunts d'un montant total de 709 663 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-694**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 232 052 € et 193 378 €, de type Prêt locatif social (PLS), et un emprunt de 284 233 €, de type Complémentaire au prêt locatif social (CPLS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 3 logements collectifs locatifs, 80-84, rue de la Benaugue, "Le Clos de la Bastide" à Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Ne prend pas part au vote :**  
**Madame CHAZAL**

**Monsieur BOBET 25**      **BORDEAUX - SA d'HLM ICF ATLANTIQUE - Acquisition en VEFA de 40 logements collectifs locatifs, quai Deschamps - Emprunts d'un montant total de 4 218 472 euros, des types PLAI, PLUS et PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-695**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) ICF ATLANTIQUE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de 375 554 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), un emprunt de 2 860 524 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), et un emprunt de 982 394 €, de type Prêt locatif social (PLS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 40 logements collectifs locatifs, quai Deschamps à Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 26**      **BORDEAUX - SA d'HLM LOGIS ATLANTIQUE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs, au sein de l'opération dénommée "Equilibre", sise, 3 à 9 avenue de Labarde et 159 et 159 bis Boulevard Albert Brandenburg - Emprunts d'un montant total de 1 209 269 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-696**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) LOGIS ATLANTIQUE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 150 337 € et 262 021 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 261 344 € et 535 567 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 11 logements collectifs locatifs (4 PLAI et 7 PLUS), au sein de l'opération dénommée "Equilibre", sise, 3 à 9 avenue de Labarde et 159 et 159 bis Boulevard Albert Brandenburg sur la commune de Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 27**      **BRUGES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 13 logements collectifs locatifs, 22-26, avenue Conrad Gaussens - Emprunts d'un montant total de 1 625 479 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-697**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 124 321 € et 254 081 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 418 523 € et 828 554 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 13 logements collectifs locatifs (4 PLAI et 9 PLUS), 22-26, avenue Conrad Gaussens à Bruges. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame CHAZAL**

**Monsieur BOBET 28**      **BRUGES - SA d'HLM LOGIS ATLANTIQUE - Acquisition d'un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en vue de la réalisation de 32 logements collectifs locatifs, 87, avenue Conrad Gaussens - Emprunts d'un montant total de 3 411 251 euros, des types PLAI, PLUS, PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-698**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) LOGIS ATLANTIQUE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 380 773 € et 387 519 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), deux emprunts de 731 607 € et 1 203 146 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), deux emprunts de 254 795 € et 134 717 €, de type Prêt locatif social (PLS) et un emprunt de 318 694 €, de type Complémentaire au prêt locatif social (CPLS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer l'acquisition d'un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en vue de la réalisation de 32 logements collectifs locatifs (10 PLAI, 16 PLUS et 6 PLS), 87, avenue Conrad Gaussens à Bruges. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 29 EYSINES - SA D'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 27 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Mermoz", avenue Jean Mermoz - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 3 136 484 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-699**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Mésolia Habitat a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant global de 3 136 484 €. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à financer l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 27 logements collectifs locatifs sociaux (17 PLUS et 10 PLAI), sis, résidence « Mermoz », avenue Jean Mermoz et rue Armand Guiraud sur la commune d'Eysines. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 30 EYSINES - SA D'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 2 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Mermoz", avenue Jean Mermoz - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 202 019 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-700**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Mésolia Habitat a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant global de 202 019 €. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à financer l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 2 logements collectifs locatifs supplémentaires (1 PLUS et 1 PLAI), sis, résidence « Mermoz », avenue Jean Mermoz et rue Armand Guiraud sur la commune d'Eysines. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 31 GRADIGNAN - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 10 logements collectifs locatifs, chemin de la Landette/avenue du Général de Gaulle - Emprunts d'un montant total de 705 636 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-701**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 437 570 € et 268 066 €, de type Prêt locatif social (PLS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et la construction de 10 logements collectifs locatifs, chemin de la Landette/avenue du Général de Gaulle à Gradignan. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame CHAZAL**

**Monsieur BOBET 32 MERIGNAC - SA D'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Domaine du Vert d'Eau", 355-361 avenue Aristide Briand - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 1 609 735 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-702**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Mésolia Habitat a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant global de 1 609 735 €. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à financer l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 12 logements collectifs locatifs sociaux (7 PLUS et 5 PLAI), sis, résidence « Domaine du Vert d'Eau », 355-361 avenue Aristide Briand sur la commune de Mérignac. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 33**      **TALENCE - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Réalisation de 54 logements étudiants collectifs, avenue de l'Université, ENSAM, bâtiment C - Emprunts d'un montant total de 2 300 860 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-703**

AQUITANIS, Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole, a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de 1 550 566 €, de type Prêt locatif social (PLS), et un emprunt de 750 294 €, de type Complémentaire au prêt locatif social (CPLS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la réalisation de 54 logements étudiants collectifs, avenue de l'Université, ENSAM, bâtiment C, à Talence. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :**  
**Madame DE FRANÇOIS**

**Monsieur BOBET 34**      **VILLENAVE D'ORNON - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition foncière et construction de 8 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Domaine de Geneste", Ilot 11, 108 avenue Mirieu de Labarre - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 1 027 715 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-704**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant total de 1 027 715 €. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à assurer le financement de la construction de 8 logements collectifs locatifs sociaux (5 PLUS et 3 PLAI). Cette opération nommée « Domaine de Geneste », se situe, îlot 11, 108 avenue Mirieu de Labarre sur la commune de Villenave-d'Ornon. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;**

**Ne prend pas part au vote :**  
**Madame CHAZAL**

**Monsieur BOBET 35**      **VILLENAVE D'ORNON - SA D'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 14 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence " Domaine de Geneste ", Ilot 12, 108 avenue Mirieu de Labarre - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 1 758 820 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-705**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant total 1 758 820 €. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à assurer le financement de la construction de 14 logements collectifs locatifs sociaux (9 PLUS et 5 PLAI). Cette opération nommée « Domaine de Geneste », se situe, îlot 12, 108 avenue Mirieu de Labarre sur la commune de Villenave-d'Ornon. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;**

**Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL**

**Monsieur BOBET 36**      **VILLENAVE D'ORNON - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 5 logements individuels locatifs sociaux , sis, résidence "Le Coin d'Ornon", 104 avenue Ferdinand Granet, Chemin du Minaou - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 725 585 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-706**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant total de 725 585 €. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à assurer le financement de l'acquisition, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, de 5 logements individuels locatifs sociaux (3 PLUS et 2 PLAI). Cette opération nommée « Le Coin d'Ornon », se situe, 104 avenue Ferdinand Granet, chemin du Minaou, sur la commune de Villenave-d'Ornon. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS,**

**Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame CHAZAL**

**Monsieur BOBET 37**     **VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Logévie - Acquisition foncière et construction, dans le cadre d'une VEFA, d'une résidence autonomie comprenant 36 logements collectifs locatifs, sise, 327 route de Toulouse - Emprunts de type PLUS d'un montant global de 4 521 493 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-707**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Logévie a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif à usage social de 1 576 633 € (PLUS foncier) et 2 944 860 € (PLUS). Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ils sont destinés à financer l'acquisition de la charge foncière et de la construction, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), d'une résidence autonomie comprenant 36 logements collectifs locatifs, sise, 327 route de Toulouse, sur la commune de Villenave-d'Ornon. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 38**     **VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Logévie - Acquisition en VEFA de 23 logements collectifs locatifs intergénérationnels, sis, 327 route de Toulouse - Emprunts de type PLS d'un montant global de 2 900 410 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-708**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Logévie a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif social de 1 063 976 € (PLS foncier), 827 102 € (PLS) et 1 009 332 € (complémentaire au PLS). Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ils sont destinés à financer l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 23 logements collectifs locatifs intergénérationnels, sis, 327 route de Toulouse, sur la commune de Villenave-d'Ornon. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 39**      **VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Logévie - Acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs intergénérationnels, sis, 327 route de Toulouse - Emprunts de type PLS d'un montant global de 762 359 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-709**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Logévie a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif social de 269 178 € (PLS foncier), 208 650 (PLS) et 284 531 € (complémentaire au PLS). Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ils sont destinés à financer l'acquisition dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement de 6 logements collectifs locatifs intergénérationnels, sis, 327 route de Toulouse, sur la commune de Villenave-d'Ornon. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 40**      **VILLENAVE D'ORNON - SA D'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "l'Archipel", Chemin de Galgon - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 1 288 747 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-710**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Mésolia Habitat a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant global de 1 288 747 €. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à financer l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 12 logements collectifs locatifs sociaux (8 PLUS et 4 PLAI), sis, résidence « l'Archipel », chemin de Galgon sur la commune de Villenave-d'Ornon. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 41      Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la Société Stade Bordeaux Atlantique - Information Délibération n° 2018-711**

Après 8 mois d'exploitation en 2015 et 12 mois en 2016, l'exercice 2017 est le troisième exercice d'exploitation du contrat de partenariat conclu pour 30 ans.

En 2015 et 2016, la transmission du rapport annuel 2016 par SBA (Stade Bordeaux Atlantique) avait permis de pointer les insuffisances d'informations du partenaire de la ville de Bordeaux et de la Métropole, en dépit des termes précis du contrat de partenariat. Au moment de la rédaction de ce rapport sur l'exercice 2017, des points importants demeurent à finaliser (distinction des biens de retour – biens de reprise – biens propres, imputation des coûts indirects) et des points de divergence restent à négocier (actualisation du plan de GER (Gros entretien renouvellement), communication publique du chiffrage détaillé d'un budget N+1, actualisation des TRI sur la partie réalisée). Néanmoins, au cours du premier trimestre 2018, des réunions de travail entre les services de la ville, de la Métropole et SBA ont permis d'avancer sur certains travaux qui améliorent significativement l'information du Conseil (immobilisations, plusieurs documents supplémentaires fournis pour l'analyse financière dont le compte de résultat analytique détaillé et comparatif, le détail des achats et charges externes, l'analyse des effectifs et de charges de personnel...).

Les résultats nets sont déficitaires en 2015 (- 3 665 K€), 2016 (- 3 292 K€) et 2017 (- 3 339 K€) et bien au-delà des prévisions (respectivement en 2015, 2016 et 2017 : - 1 013 K€, - 1 340 K€ et - 1 193 K€).

Le modèle financier prévoit un résultat net de l'exercice 2018 à - 1 024 K€. Le Conseil de surveillance de SBA n'a pas autorisé la publication du budget 2018.

Une grande vigilance s'impose pour la collectivité concernant le suivi de l'activité et des finances de SBA.

**M. HURMIC, Mme AJON, M. FLORIAN et Mme FERREIRA sont intervenus sur ce dossier.**

**Communication effectuée**

**Administration générale - Ressources humaines - M. Jean-François EGRON**

**Monsieur EGRON 42      Recours à des agents non-titulaires - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-712**

Compte tenu de la spécificité de certains postes, il apparaît nécessaire de pouvoir recourir, le cas échéant, à des agents non-titulaires.

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 43 Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-713**

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements d'effectifs ou des évolutions d'organisation apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 44 Plan de prévention et de lutte contre les discriminations de Bordeaux  
Métropole - Décision - Adoption  
Délibération n° 2018-714**

L'égalité est un pilier de la République. Elle garantit à chacune et chacun d'être traité de la même façon. Pourtant, les études nationales et locales montrent l'existence de discriminations notamment dans l'emploi, le logement et l'accès aux services publics ou privés. Afin de participer à la promotion de l'égalité sur son territoire, Bordeaux Métropole adopte un plan de prévention et de lutte contre les discriminations.

**Mmes BLEIN, DELAUNAY et M. FETOUH sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 45 Politique générale d'égalité professionnelle femmes/hommes et de  
diversité - Signature de chartes favorisant l'inclusion - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2018-715**

Dans le cadre de sa politique d'égalité professionnelle femmes/hommes et de diversité, il est proposé au Conseil de Bordeaux Métropole d'autoriser le Président à signer différentes chartes montrant l'engagement formel de l'établissement vers une plus grande inclusion : la Charte de la diversité, la Charte de l'Autre cercle (contre l'homophobie et la transphobie) et la Charte commune-handicap.

**Mmes BLEIN, DELAUNAY et M. FETOUH sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 46**     **Protocole d'accord égalité professionnelle femmes/hommes -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-716**

La Métropole est inscrite dans une démarche de double labellisation égalité professionnelle femmes/hommes et diversité. Dans ce cadre, et afin de préciser la politique générale d'égalité, il est proposé de décliner localement le protocole d'accord national relatif à l'égalité femmes/hommes.

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 47**     **Convention avec le fonds d'Insertion des personnes handicapées  
dans la fonction publique - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-717**

La loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" affirme le principe de non-discrimination, favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés et rendant obligatoire la contribution financière pour les collectivités employant moins de 6% de Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Cette loi a institué le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui recouvre les contributions et propose aux employeurs des moyens pour répondre à leur obligation d'emploi par le biais notamment d'un conventionnement déclinant une politique d'insertion et de maintien de la collectivité.

Au regard des résultats obtenus à la ville et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bordeaux qui avaient opté pour le conventionnement, nos trois collectivités ont décidé de signer une nouvelle convention avec le FIPHFP pour une durée de 3 ans, portée par le Président de Bordeaux Métropole pour les trois entités. Il s'agira de disposer d'un préfinancement pour répondre aux besoins actuels exprimés, de renforcer, de valoriser et de recenser les efforts réalisés par nos collectivités.

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 48**     **Groupement de commandes pour la fourniture de mobiliers scolaires  
et mobiliers pour la petite enfance - Convention constitutive de  
groupement - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-718**

Un groupement de commandes pour la fourniture de mobiliers scolaires et mobiliers pour la petite enfance permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins de notre collectivité que pour ceux des communes membres du groupement.

**Unanimité**

**Monsieur  
RAYNAL  
49**                      **Attribution de fonds de concours aux communes pour les  
équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement  
d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du  
6 juillet 2018 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-719**

La délibération du 6 juillet 2018 a modifié le règlement d'intervention en faveur des équipements scolaires communaux initialement voté en mars 2017. Au vu des dossiers déposés par les communes, la présente délibération vise à décider des fonds de concours octroyés.

**Unanimité**

**Monsieur  
RAYNAL  
50**                      **Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus -  
Cofinancement des études techniques pour la mise en souterrain  
d'initiative locale (MESIL) de la ligne haute-tension de 63 kV entre les  
postes sources Paillères et Pessac - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-720**

Le périmètre de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux inno campus (OIM BIC) est impacté par une ligne Très haute tension (THT) reliant les postes électriques de Paillères et Pessac. L'aménagement de l'avenue Gustave Eiffel et de ses couloirs de bus qui accueilleront, entre autres, le futur Bus à niveau de service performant (BNSP) Le Haillan – Cité de la photonique nécessite le déplacement d'une partie de cette ligne d'ici 2022. La mise en souterrain totale de l'ouvrage était la meilleure solution. Evaluée à 3,1 M€ HT, elle peut bénéficier, au titre du dispositif de MESIL (Mise en souterrain d'initiative locale), d'un cofinancement de Réseau de transport d'électricité (RTE) à hauteur de 0,67 M € HT (31,3%).

La mise en œuvre de ce projet nécessite la réalisation d'études détaillées pour préciser les conditions techniques, financières et calendaires de réalisation des travaux. D'un montant de 300 000 € HT, ces études conduites par RTE peuvent également bénéficier, au titre du dispositif de MESIL, d'un financement de RTE de 107 700 € HT selon les modalités définies dans la convention de réalisation et de financement d'une MESIL jointe au rapport. La présente délibération vise à fixer les modalités de réalisation et de financement de ces études que Bordeaux Métropole financerait à hauteur de 192 300 €.

**Unanimité**

**Monsieur MANGON 51**                      **Etablissement public foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine - Convention opérationnelle sur le thème du développement économique Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Aéroparc - Secteur "Deux Poteaux" - Délégation du droit de préemption à l'Etablissement public foncier (EPF) - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-721**

En suivi de la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018 a été approuvée la convention opérationnelle sur le thème du développement économique sur le site de projets de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Aéroparc sur les communes de Mérignac, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles.

Cette convention stipule que dans le secteur n°6 "Deux Poteaux" le droit de préemption sera délégué à l'Etablissement public foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine. Par la présente délibération, il est proposé de déléguer le droit de préemption sur ce seul périmètre de la Zone d'aménagement différé (ZAD) OIM Aéroparc.

**Unanimité**

**Monsieur MANGON 52**                      **LORMONT- Avenue John Fitzgerald Kennedy, allée René Cassagne - Cession d'un terrain d'environ 4390 m<sup>2</sup> - Décision- Autorisation Délibération n° 2018-722**

Ce rapport a pour objet la vente d'un terrain (en complément d'une autre emprise en cours d'achat) à une société commerciale en vue de construire /relocaliser sur la commune de Lormont, une concession automobile actuellement située quai de Paludate à Bordeaux, impactée par le projet Euratlantique.

La commune de Lormont a délivré un permis de construire autorisant cette construction en septembre dernier.

Cette vente par la Métropole s'effectuerait au montant total hors TVA de 553 140 € soit 126€/m<sup>2</sup>, prix unitaire qui n'est pas inférieur à celui de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat qui culmine à 140 €/m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation (à la hausse comme à la baisse) de 10 %. Il est précisé que le terrain vendu est impacté par une servitude définitive d'entretien de réseaux.

**Unanimité**

**Monsieur MANGON 53**                      **BRUGES - Rue des Ecoles - Projet d'aménagement d'ensemble à vocation d'habitat - Cession à la Société anonyme d'H.L.M Mésolia d'un terrain nu cadastré AT 122 - 123 - 124 - 128 - 310 - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-723**

Cette affaire a pour objet la cession à la Société anonyme d'Habitation à loyer modéré (SA d'H.L.M) Mésolia d'un terrain nu de 8 542 m<sup>2</sup> acquis par exercice du droit de préemption à des fins communales en 2006, dans la perspective de l'extension du groupe scolaire voisin Jacques Prévert et de la construction de logements sociaux dans le cadre de la servitude de mixité sociale n° 112 inscrite au Plan local d'urbanisme (PLU) sur la majeure partie de l'emprise de ce bien

immobilier.

Ces projets ayant été abandonnés par la commune, la cession de ce terrain est aujourd'hui proposée à la SA d'HLM Mésolia, en vue de la réalisation de 10 logements locatifs sociaux, 7 logements en accession maîtrisée et 5 lots de terrain à bâtir, dans le cadre d'un permis d'aménager obtenu le 31 juillet 2018.

Au terme des négociations intervenues, cette cession pourrait être régularisée moyennant un prix décoté de 849 163,87 euros H.T., en vertu du règlement d'intervention en faveur du logement social adopté par délibération du 14 février 2014.

L'estimation domaniale de la valeur de ce bien s'établissant à 850 000 euros, il a été convenu d'appliquer la décote foncière à laquelle cette opération est éligible, sur les surfaces de plancher affectées aux logements sociaux et en accession maîtrisée, sur la base de la valeur actualisée au 30 juin 2017 du prix de revient de cette réserve foncière métropolitaine arrêtée à 997 541,39 euros, au lieu de la calculer à partir de la valeur domaniale précitée, afin de prendre en compte l'essentiel des frais financiers de portage de ce bien par Bordeaux Métropole.

#### **Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
54**

**Société civile immobilière (SCI) MERCURE, au capital de 152,00 euros, dont le siège est à GEMENOS (13420) Quai du Douard, Parc d'Activités - RN 8, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE, sous le numéro 347 827 081, dont Bordeaux Métropole détient 100% des parts sociales - Décision de nommer un gérant et de dissoudre la société - Autorisation**

#### **Délibération n° 2018-724**

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a précisé que la cession des parts de Sociétés civiles immobilières (SCI) entrerait désormais dans le champ d'application du droit de préemption de droit commun dès lors qu'il est envisagé de céder la majorité des parts de la société, ou lorsque la cession conduit un acquéreur à détenir la majorité des parts d'une société.

Ainsi par acte notarié du 5 avril 2018, Bordeaux Métropole a acquis 100 % des parts sociales de la SCI Mercure, le terrain propriété de ladite société étant grevé par un emplacement réservé de voirie lié au projet d'extension de la ligne A du tramway vers l'aéroport.

Bordeaux Métropole doit donc dissoudre ladite société pour être propriétaire du terrain en pleine propriété. Pour ce faire, un gérant doit être désigné pour engager la procédure et assurer la gestion courante de la SCI dans l'intervalle.

#### **Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
55**

**BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Cession à la ville de Bordeaux d'un terrain pour la réalisation d'un gymnase - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-725**

Ce rapport a pour objet d'autoriser la cession à la ville de Bordeaux d'un terrain nu sis à l'angle des rues Achard et Ouagadougou à Bordeaux, appartenant à Bordeaux Métropole, d'une superficie d'environ 2 252 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle SB 40, afin de permettre à la Ville



**Contre : Monsieur ROSSIGNOL-  
PUECH, Madame BOUTHEAU,  
Madame CASSOU-SCHOTTE,  
Monsieur CHAUSSET, Monsieur  
HURMIC, Monsieur JOANDET**

**Monsieur  
MANGON  
58**

**VILLENAVE D'ORNON - Rue Yvon Mansencal - Acquisition par  
Bordeaux Métropole de la parcelle AL 100 appartenant à la commune  
- Décision- Autorisation.  
Délibération n° 2018-728**

Ce rapport a pour objet l'acquisition par la Métropole d'une parcelle de terrain de 5 702 m<sup>2</sup>, propriété de la ville, mitoyenne de celles appartenant déjà à la métropole, affectées aux services techniques du Pôle territorial sud pour le dépôt de matériels et matériaux de voirie.

Outre des conditions financières à équilibrer quant à la mutualisation, et souhaitant bénéficier de cette opportunité pour étendre le site technique métropolitain, il convient d'acquérir la parcelle communale cadastrée AL 100.

Cette vente par la commune s'effectuerait au montant total hors TVA de 570 000 €, prix qui n'est pas supérieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 20 juillet 2018.

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
59**

**BLANQUEFORT- Réaménagement des gravières de Padouens nord -  
Cession d'un terrain à la commune pour la réalisation d'une base  
nautique - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-729**

Sur une emprise d'environ 950 m<sup>2</sup> à détacher du domaine public, la commune de Blanquefort par le biais des contrats de codéveloppement souhaite créer et ouvrir une base de loisir nautique sur le lac de Padouens.

Au terme des négociations, compte tenu du fait que cela restera de domanialité publique et qu'une servitude définitive au profit de la métropole sera instituée ; il est envisagé que Bordeaux Métropole cède ce terrain à titre gracieux sachant d'une part que l'estimation du Domaine culmine à 15 000 €, et d'autre part que la commune a cédé gratuitement en 2001 à la Communauté Urbaine de Bordeaux (délibération N°2000/1281 du conseil du 22 décembre 2000), devenue Bordeaux Métropole en 2015, une emprise totale de 17 350 m<sup>2</sup> dont la parcelle cadastrée AF117( 6537 m<sup>2</sup>) dont une partie (332m<sup>2</sup>) est aujourd'hui comprise dans le projet et donc rétrocédée à la commune.

**Unanimité**

**Monsieur MANGON 60**                      **BEGLES - Opération de renouvellement urbain (ORU) de la cité Paty - Cession à Domofrance - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-730**

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de la cité Paty à Bègles, conduite en partenariat avec la commune, Bordeaux Métropole envisage de céder à l'aménageur désigné, la société d'Habitations à loyer modéré (HLM) Domofrance, l'emprise déclassée de la voie de desserte de la cité pour y réaliser un aménagement paysager de qualité. La cession envisagée pourrait s'opérer au prix de 95 000 euros compte tenu de la prise en charge par Domofrance du coût de déconstruction de la voie et des réseaux y transitant.

**Unanimité**

**Monsieur MANGON 61**                      **Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine - Convention opérationnelle sur le thème du développement économique OIM Aéroport - Avenant n°1 - Modification du périmètre - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-731**

Par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018 a été approuvée la convention opérationnelle d'action foncière pour le développement de l'activité économique sur le site de projets de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Aéroport sur les communes de Mérignac, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles.

Le périmètre retenu dans cette convention était strictement inclus dans le périmètre de la Zone d'aménagement différé (ZAD) OIM Aéroport. Compte-tenu de secteurs nouveaux identifiés à proximité immédiate du périmètre adopté le 27 avril 2018, il est proposé un élargissement de celui-ci.

**Unanimité**

**Nature (55000 ha, espaces naturels et agricoles) - M. Clément Rossignol Puech**

**Monsieur ROSSIGNOL-PUECH 62**                      **SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Réalisation d'une mare pédagogique dans le cadre du site Natura 2000 "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard-en-Jalles et d'Eysines" - Contrat de co-développement 2018-2020 - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-732**

La commune de Saint-Médard-en-Jalles souhaite initier des actions de valorisation visant à aménager et à faire connaître le site Natura 2000 « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines ». Cela passe par la création d'une mare pédagogique ainsi que la mise en place de suivi écologique et d'animation en lien avec cet aménagement.

Ceci permettra d'offrir de nouveaux habitats favorables aux espèces d'intérêt identifiées dans le cadre du programme Natura 2000, tout en étant un support pour des actions de sensibilisation à l'environnement.

Cette demande de cofinancement intervient dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020, où cette action figure dans la fiche 29 - C044490111 : « Natura 2000 « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard-en-Jalles et d'Eysines » - animation et valorisation des espaces naturels et agricoles au sein de la zone Natura 2000 ».

Pour la réalisation des travaux et des investissements planifiés en 2018, la commune de Saint-Médard-en-Jalles sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 8 650 €, ce qui représente 48 % du budget global estimé à 18 183 €.

### **Unanimité**

**Monsieur ROSSIGNOL-PUECH 63**                      **Groupement d'intérêt public Grand projet de ville (GIP GPV) Parc des coteaux - Animation et valorisation de la démarche du plan de gestion intercommunal - Contrats de codéveloppement 2018-2020 - Subvention - Décision - Convention - Autorisation Délibération n° 2018-733**

Afin d'intensifier la dynamique de mise en valeur, de préservation et de développement de la biodiversité et des espaces naturels, de développer une agriculture durable sur le territoire métropolitain et de s'inscrire dans une logique d'aménagement durable pour une Métropole écologique, Bordeaux Métropole a adopté lors du Conseil métropolitain du 23 mars 2018 un nouveau dispositif d'aide nature-agriculture (délibération n°2018-154).

La politique nature-agriculture s'inscrit dans une intervention partagée avec les communes et autres partenaires privés et associatifs. Bordeaux Métropole a donc vocation à porter des actions métropolitaines, structurantes et transversales et à soutenir en particulier l'action des communes au travers d'un règlement d'intervention.

Le Grand projet de ville (GPV) a initié en 2015 une étude pour la réalisation d'un plan de gestion intercommunal du parc des coteaux qui concerne les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont. La mise en œuvre du plan de gestion nécessite une mission d'ingénierie et le déploiement d'actions regroupées dans des « Grands chantiers intercommunaux ».

Bordeaux Métropole est sollicitée :

- pour l'accompagnement au développement de l'éco-pâturage intercommunal. Ce projet est inscrit dans le contrat de codéveloppement 2018-2020 du GPV (fiche action n°C040320151 pour la ville de Bassens, fiche action n°C041190175 pour la ville de Cenon, fiche action n°C041670155 pour la ville de Floirac, fiche action n°C042490195 pour la ville de Lormont),
- pour le soutien à l'ingénierie mise en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication. Ce volet est inscrit dans le contrat de codéveloppement 2018-2020 du GPV (fiche action n°C040320093 pour la ville de Bassens, fiche action n°C041190144 pour la ville de Cenon, fiche action n°C041670101 pour la ville de Floirac, fiche action n°C042490143 pour la ville de Lormont).

L'opération est donc estimée à 65 000 € en dépenses pour 2018 (25.000 € prévu au budget principal 2018 et 40.000 € proposé au budget principal 2019).

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame CHAZAL**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
64**

**Adhésion de Bordeaux Métropole au Parc naturel régional des  
Landes de Gascogne - Autorisation - Engagement - Désignation  
Délibération n° 2018-734**

Depuis la dernière révision de sa Charte en 2014, le territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne (PNR LG) s'étend sur 53 communes, principalement articulées autour des vallées de la Leyre et du Ciron, et des forêts du massif des Landes de Gascogne, éléments identitaires fédérateurs depuis la création du PNR en 1970. Ce territoire est aux portes de 3 agglomérations : la Métropole bordelaise, l'agglomération du Bassin d'Arcachon et l'agglomération de Mont-de-Marsan.

Le PNR LG et Bordeaux Métropole n'ont pas de frontière commune, mais sont très proches et partagent des enjeux communs en termes de mobilité, d'urbanisme, d'habitat, de tourisme et de culture ou encore de transition énergétique. En matière d'écologie, de valorisation des espaces naturels, d'écotourisme et de sensibilisation à l'environnement, Bordeaux Métropole bénéficiera de l'expérience du PNR LG longue de 48 ans.

La Ville de Bordeaux a été ville-porte du PNR pendant plusieurs années. Dorénavant, il est plus cohérent que ce soit les agglomérations ou métropoles qui soient territoires-portes. C'est pourquoi le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Landes de Gascogne a modifié ses statuts en décembre 2017, afin de permettre l'adhésion de l'agglomération de Mont-de-Marsan et de la Métropole de Bordeaux. Pour conforter le partenariat et la coopération entre les deux territoires, et pour bénéficier des savoir-faire, de l'expertise et des potentiels du PNR LG, Bordeaux Métropole propose de répondre positivement à sa demande d'adhésion en devenant ainsi métropole-porte.

En fonction des possibilités de partenariats avec le PNR Landes de Gascogne, il est proposé de fixer une enveloppe financière annuelle, accompagnant l'adhésion de Bordeaux Métropole. La participation financière annuelle de Bordeaux Métropole est proposée pour 2019 à 20 000 € pour le PNR Landes de Gascogne sur un budget prévisionnel annuel d'environ 1 800 000 €.

**Unanimité – Désignation effectuée**

**Voirie - Domaine public - Sécurité et réglementation du domaine public - M. Patrick Pujol**

**Monsieur PUJOL  
65**

**Villenave d'Ornon - Opération de requalification générale de l'avenue  
Edouard Bourlaux - Ouverture de la concertation réglementaire -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-735**

Au titre du contrat de co-développement de la commune de Villenave d'Ornon sur la période 2018-2019-2020, Bordeaux Métropole s'est engagée à réaliser la requalification générale de l'avenue Edouard Bourlaux dans sa quasi-totalité afin de procéder aux réaménagements des infrastructures de cet axe majeur du territoire villenavais et d'en recomposer les abords dans un objectif de sécurisation et de qualité urbaine accrues. Au regard du coût prévisionnel global de l'opération, il convient d'organiser une concertation réglementaire, au titre des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme. Il est donc proposé d'ouvrir ce projet à la concertation et d'arrêter les modalités de celle-ci.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 66 Pessac - Rue Chateaubriand - Projet de requalification générale - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation - Décision Délibération n° 2018-736**

Par délibération n°2018-338 en date du 15 juin 2018, le Conseil métropolitain décidait l'ouverture de la concertation sur le projet de requalification générale de la rue Chateaubriand située sur la commune de Pessac. La démarche de concertation s'est déroulée du mardi 3 juillet 2018 au mercredi 31 octobre 2018, il appartient donc aujourd'hui au Conseil métropolitain d'arrêter le bilan de cette concertation.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 67 Le Taillan-Médoc - Aménagement du carrefour avenue de Soulac / Chemin du Foin / Chemin de Tanaïs - Fiche action 3 - C04-519-0064 du codev 4 (2018-2020) - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-737**

Il s'agit d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer une convention fixant les modalités financières de versement à la commune du Taillan-Médoc d'un fond de concours pour les travaux d'éclairage public, dans le cadre de l'aménagement du carrefour de l'avenue de Soulac avec le chemin du Foin et le chemin de Tanaïs.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 68 Bruges - Zone de fret de Bordeaux-Bruges - Requalification de la rue du Commandant Mollière - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-738**

Ce projet s'intègre dans le cadre de la requalification des espaces publics de la zone de fret de Bordeaux-Bruges, site logistique d'intérêt métropolitain créé en 1974. Il est prévu sur la rue du Commandant Mollière la création d'une voie verte sécurisée, la requalification complète de la chaussée et la mise en place de dispositifs permettant de contraindre la vitesse et le stationnement sauvage de poids lourds.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 69 Mise en œuvre du service de viabilité hivernale sur le territoire métropolitain - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-739**

En période hivernale, des phénomènes météorologiques (verglas, neige...) peuvent dégrader les conditions de déplacement sur les voiries. Il en résulte des effets sur la sécurité des usagers et la régularité des trajets.

Le service de viabilité hivernal concerne l'ensemble des mesures de prévention et de lutte contre ces phénomènes hivernaux entre le dernier vendredi de novembre de l'année n et le second

vendredi de mars de l'année n+1.

En fonction des kilomètres de voirie priorités et des moyens disponibles, des objectifs de durées de traitement sont fixés. Il est proposé au Conseil d'approuver le dossier de viabilité hivernale qui organise la mise en œuvre de ce service.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 70 Projets de voirie sur Artigues-près-Bordeaux, Floirac et Bassens - Novembre 2018 - Confirmation de décision de faire - Approbation Délibération n° 2018-740**

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour trois projets sur les communes d'Artigues-près-Bordeaux, Floirac et Bassens (n° C040130073, n° C041670066 et n° C040320116 du contrat de codéveloppement 2018-2020).

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 71 ARTIGUES PRES BORDEAUX - Contrat de codéveloppement (CODEV)- Aménagement de l'avenue Romane (tronçon compris entre les rues Perrault et des fauvelles) -Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Convention - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-741**

Le réaménagement de l'avenue de L'Eglise Romane, entre la rue des Fauvelles et la rue Charles Perrault, inscrit au contrat de codéveloppement conclu avec la commune d'Artigues près Bordeaux, nécessite sous la maîtrise d'ouvrage de la ville, un redéploiement de l'éclairage sur l'espace public.

L'avenue de L'Eglise Romane faisant partie des axes majeurs de la ville (voie de catégorie 2), la commune a sollicité auprès de notre établissement un fonds de concours au titre de l'éclairage public, plafonné à 50 % du coût prévisionnel hors taxe des travaux et hors subventions, selon l'application de la délibération cadre n° 2005/0353 du 27 mai 2005.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 72 Bordeaux - Bassins à flot - Mise à double sens du quai du Sénégal - Confirmation de décision de faire - Autorisation Délibération n° 2018-742**

Par délibération n°2018-247 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de codéveloppement 2018-2020.

L'avancement de l'étude de mise à double sens du quai du Sénégal dans le quartier des Bassins à flot, permet de proposer la validation du jalon de confirmation de décision de faire.

**Unanimité**

## Eau et assainissement - Mme Anne-Lise Jacquet

**Madame  
JACQUET  
73**

**Contrat type d'adhésion pour le déversement des matières de vidange à la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles - Délégation des services publics d'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines 2019/2025 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-743**

L'apport de matières de vidange provenant de fosses d'assainissement non collectifs (eaux vannes, eaux ménagères) situées sur le territoire de Bordeaux Métropole fait l'objet de contrats d'adhésion tripartites (entreprise de vidange – délégataire – Bordeaux Métropole) pour le dépotage à la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles. Les contrats d'adhésion fixant les conditions techniques, administratives et financières d'acceptation de ces matières sont aujourd'hui gérés par le délégataire du service public d'assainissement « Société de gestion de l'assainissement collectif de Bordeaux Métropole (SGAC) ».

Par délibération n° 2018-440 du 6 juillet 2018, le Conseil de Métropole a attribué à la société Veolia Eau – Compagnie générale des eaux le nouveau contrat de délégation des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines pour la période 2019 - 2025. Conformément aux dispositions de ce contrat signé le 25 juillet 2018, et notamment de l'article 40, le délégataire assure à ses frais la réception et le traitement des apports de matières de vidange, selon la procédure de gestion de ces apports établi par Bordeaux Métropole et du nouveau contrat type d'adhésion.

L'objet du présent rapport est d'adopter les termes et modalités de ce nouveau contrat type d'adhésion, ainsi que d'autoriser la signature des contrats d'adhésion à venir avec les vidangeurs souhaitant bénéficier d'une autorisation de dépotage à la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles.

**Unanimité**

**Madame  
JACQUET  
74**

**Exercice 2017 - Présentation des rapports annuels sur le Prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif, et des comptes administratifs des Syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Carbon Blanc et SIAEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement) de Saint Jean d'Illac - Martignas sur Jalle - Information  
Délibération n° 2018-744**

L'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dispose que :

« Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés ».

De plus, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le compte administratif accompagnant le rapport annuel de l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) doit également être communiqué lors de l'assemblée délibérante en séance publique de chacun des membres de l'EPCI.

### **Communication effectuée**

#### **Infrastructures routières et ferroviaires - Franchissements et raccordements - Mme Claude Mellier**

**Madame  
MELLIER  
75**                      **Parempuyre - Sécurisation des cheminements doux rue de Landegrand - Convention de financement avec SNCF Réseau pour l'étude du franchissement du passage à niveau PN18 pour les différents usages - FA n° 1 du Contrat de co-développement 2018-2020 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-745**

Bordeaux Métropole a sollicité SNCF Réseau afin que soit étudié l'aménagement du passage à niveau PN18 de la rue de Landegrand à Parempuyre (ligne SNCF Bordeaux-pointe de Grave) pour la création d'une piste cyclable et d'un trottoir collés au passage à niveau.

**Unanimité**

**76**                      **Numéro non attribué**

#### **Grands projets d'aménagement urbains (ZAC, PAE, aménagements centre bourgs) - M. Michel Duchène**

**Monsieur  
DUCHENE  
77**                      **Eysines - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Carès Cantinolle" - Compte rendu financier et d'activité au concédant (CRFA) 2017 et avenant n° 1 à la convention de trésorerie - Approbation  
Délibération n° 2018-746**

Par délibération n° 2015/0583 du 25 septembre 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté dite ZAC "Carès Cantinolle" à Eysines, et par délibération n° 2016/29 du 22 janvier 2016 a approuvé le dossier de réalisation et confiée son aménagement, par un traité de concession, à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole.

En application de la délibération cadre n° 2007/0451 du 22 juin 2007, il est présenté le Compte-rendu financier et d'activité au concédant (CRFA) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan annuel prévisionnel.

Le Conseil de Bordeaux est ici appelé à approuver le CRFA 2017.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
78**

**Saint-Aubin de Médoc - PAE des Vignes - Programme d'aménagement d'ensemble du secteur des Vignes - Requalification du chemin des Vignes, des routes de Mounic et de Cujac, des allées des Amazones et des Quatre Vents, création d'une voie verte et de bassins de rétention - Déclaration de projet - Autorisation - Décision  
Délibération n° 2018-747**

Le programme d'équipements publics du Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du secteur des Vignes à Saint-Aubin de Médoc, a été soumis à enquête publique unique préalable à déclaration d'utilité publique et autorisation au titre de la loi sur l'eau du 28 mai au 29 juin 2018 inclus.

Monsieur le Préfet de la Gironde a transmis à Bordeaux Métropole copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur par courrier du 31 juillet 2018.

Au vu de l'intérêt général du projet, il est demandé au Conseil de Bordeaux Métropole de se prononcer par délibération sur la déclaration de projet.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
79**

**BEGLES - Zone d'aménagement concerté (ZAC) 'Quartier de la Mairie' - CRAC 2017 - Approbation  
Délibération n° 2018-748**

Par délibération n° 2003/0045 du 17 janvier 2003, le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux devenue au 1er janvier 2015 Bordeaux Métropole a approuvé le dossier de création/réalisation de la zone d'aménagement concerté ZAC "Quartier de la Mairie" à Bègles, et a confié son aménagement à l'Office public de l'habitat (OPH) Aquitanis par convention publique d'aménagement, puis, en 2013, par délibération 2013/502 du 12/07/2013, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation modificatif de cette même ZAC.

En application de la délibération cadre n° 2007/0451 du 22 juin 2007, il est présenté le Compte rendu d'activité au concédant (CRAC) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan annuel prévisionnel. Le bilan de la ZAC est arrêté à 24,41 M € TTC en maintien par rapport au CRAC 2016. L'effort net de Bordeaux Métropole s'établit à 10,96 M € TTC. Cet effort net est en légère baisse par rapport au CRAC 2016.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
80**

**Bègles Villenave d'Ornon - Zone d'aménagement concerté route de Toulouse - Convention de participation des constructeurs - Annulation de la décision - Autorisation - Décision  
Délibération n° 2018-749**

Par délibération n°2016-322 du 27 mai 2016, le Conseil métropolitain a approuvé un modèle type de convention et une modulation des participations entre catégories de constructions que La Fab (Fabrique de Bordeaux Métropole) propose d'augmenter suite à l'approfondissement des études conduites sur la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la route de Toulouse, l'augmentation du coût des espaces publics à réaliser, l'analyse des mutations foncières en cours sur le territoire de projet élargi ainsi que la revalorisation des coûts fonciers.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
81**

**Bègles - Villenave d'Ornon - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ' route de Toulouse ' - Compte Rendu Financier 2017 (CRF) - Avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie entre Bordeaux Métropole et La Fabrique de Bordeaux Métropole  
Délibération n° 2018-750**

Par délibération n° 2015/0582 du 25 septembre 2015, Bordeaux Métropole a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté ZAC "route de Toulouse" sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon,.

Par délibération n° 2016/156 du 25 mars 2016, le Conseil Métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de cette même ZAC et a confié son aménagement à la société publique locale (SPL) La Fabrique Métropolitaine (FAB) par un traité de concession.

En application de l'article L300-5 du code de l'urbanisme, il est présenté le compte rendu financier au concédant (CRF) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan annuel prévisionnel. Le bilan de la ZAC est arrêté à 43 115 262 € TTC.

L'effort net de Bordeaux Métropole s'établit à 20 284 548 € TTC. Le conseil de Bordeaux Métropole est ici appelé à approuver le CRF 2017.

De plus, il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie entre Bordeaux Métropole et La Fab suite aux modifications de l'échéancier de versement et de remboursement des avances. Le montant restant inchangé.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
82**

**Villenave d'Ornon - Zone d'Aménagement Concerté "route de Toulouse" - Convention pour l'extension d'un groupe scolaire ' la Cascade ' à Villenave d'Ornon- Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-751**

Par la délibération n°2015/0582 du 25 septembre 2015 Bordeaux Métropole a approuvé le dossier de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC)de la route de Toulouse. Par délibération n° 2016/0156 du 25 mars 2016 Bordeaux Métropole a approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la route de Toulouse prévoyant la construction de 1 300 logements.

Pour répondre aux besoins scolaires générés sur la commune de Villenave d'Ornon par la réalisation de la ZAC de la route de Toulouse, Bordeaux Métropole finance l'extension du groupe scolaire « la cascade » à Villenave d'Ornon pour un montant plafonné à 300 000 € HT, conformément à la délibération n°2015/0746 du 27 novembre 2015. La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer cette convention.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
83**

**Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Berge du Lac/Ginko - Compte-rendu d'activité comptable (CRAC) 2017 -  
Décision - Approbation  
Délibération n° 2018-752**

En application de la délibération cadre n°2007/0451 du 22 juin 2007, sont ici présentés :

A- le bilan de la concession d'aménagement de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Berge du Lac, dont fait partie le bilan aménageur, objet du Compte-rendu d'activité comptable (CRAC) 2017, transmis par Bouygues Immobilier,

B- les bilans consolidés pour Bordeaux Métropole et pour la ville de Bordeaux.

### **Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
84**                      **Saint-Vincent-de-Paul - Projet urbain du centre-bourg - Opération  
d'aménagement d'intérêt métropolitain - Modification du programme  
des équipements publics financés par la taxe d'aménagement à taux  
majoré - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-753**

Dans le cadre de son projet de centre-bourg la commune de Saint-Vincent-de-Paul a instauré une Taxe d'aménagement à taux majorée (TAM) de 15% prenant effet au 1er janvier 2017 afin d'assurer la réalisation d'équipements publics dont le financement de 3 classes rendues nécessaires par l'arrivée des nouveaux habitants. Courant 2018, le Groupe Hermès a fait l'acquisition de 5,7 hectares au cœur du centre-bourg pour y installer un atelier de 300 artisans. Un nouveau périmètre de TAM a été instauré pour réaffecter à l'entreprise le taux de taxe générale de base à 5% sur le territoire métropolitain, prenant effet au premier janvier 2018. Le projet centre-bourg a évolué pour intégrer l'atelier mais aussi la réalité environnementale du site et le programme des équipements publics a été réévalué avec l'abandon de la requalification de la rue Savariaud et la création d'une voie nouvelle.

**Mmes BLEIN, CASSOU-SCHOTTE, M. Yohan DAVID sont intervenus sur ce dossier.**

### **Majorité**

**Abstention : Monsieur  
ROSSIGNOL-PUECH, Madame  
BOUTHEAU, Madame CASSOU-  
SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,  
Monsieur HURMIC, Monsieur  
JOANDET;**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur  
DUCHENE  
85**                      **Pessac - Cité Fruges - Autorisation de signature - Convention  
d'objectifs quadripartite entre la DRAC, la Région, la ville et Bordeaux  
Métropole  
Délibération n° 2018-754**

La Cité Frugès dessinée et créée par Le Corbusier et inaugurée en 1926, fut un lieu d'expérimentations majeures dans les domaines de la standardisation de la construction, de l'accès au logement, de la composition esthétique et du design de l'espace.

Désormais, la cité Frugès compte parmi les dix-sept sites de Le Corbusier, choisis dans sept pays et sur trois continents, qui composent le Bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité le 17 juillet 2016 intitulé « L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne ».

Cette reconnaissance majeure par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) engage aujourd'hui tous les acteurs locaux à œuvrer pour la conservation de chaque élément constitutif de ce Bien dans le respect de sa valeur universelle exceptionnelle.

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et la ville de Pessac ont décidé d'associer leurs compétences afin de poursuivre une politique culturelle, patrimoniale et touristique ambitieuse.

Cette politique a pour but d'assurer la protection, et la valorisation de ce patrimoine architectural majeur.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
86**

**Villenave d'Ornon - Modification de la délibération n° 2017-475 du 7 juillet 2017 instaurant un PUP sur le secteur de l'avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-755**

L'évolution à la hausse du programme de constructions prévu dans le Projet urbain partenarial (PUP) du secteur de l'avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon, et ses recettes afférentes, d'une part, la réduction du coût des équipements publics du PUP, d'autre part, conduisent à modifier les éléments chiffrés du PUP et le montant des participations exigées des constructeurs.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
87**

**VILLENAVE D'ORNON - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Route de Toulouse - Principe de déclassement - Approbation - Autorisation  
Délibération n° 2018-756**

Au sein de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la route de Toulouse à Villenave d'Ornon, dans le cadre de l'aménagement de « l'îlot témoin 50 000 logements », constitué par la place Aristide Briand, il s'agit d'approuver le principe du déclassement d'une emprise de 973 m<sup>2</sup> environ, située place Aristide Briand (972 m<sup>2</sup>) et route de Toulouse (1 m<sup>2</sup>), préalablement à la cession prévue, afin de rendre possible l'instruction du permis de construire relatif à l'opération envisagée.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
88**

**Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean-Belcier -  
Rue de la Seiglière - Principe de déclassement - Approbation -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-757**

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot 4.1b de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier et conformément au protocole signé avec l'établissement public Bordeaux Euratlantique, il s'agit d'approuver le principe du déclassement d'une emprise de 372m<sup>2</sup> environ situés rue de la Seiglière préalablement à la cession prévue afin de rendre possible la délivrance du permis de construire relatif à l'opération envisagée.

**Unanimité**

**Habitat - Logement - Politique de la ville - M. Jean Touzeau**

**Monsieur  
TOUZEAU  
89**

**Plateforme de mobilité durable de l'association Wimoov - Subvention  
2018 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-758**

Attentive aux questions de mobilité des plus fragiles et avant même que la compétence politique de la ville ne lui soit transférée, Bordeaux Métropole a mené et mène des actions pour répondre aux besoins et lever les différents freins auxquels sont confrontés ces publics.

Afin de compléter son offre en matière de mobilité, la Métropole a soutenu, dès 2012, la mise en place d'une plateforme aujourd'hui portée par l'association Wimoov pour faciliter l'insertion des personnes issues des quartiers prioritaires.

Le présent rapport vise à dresser le bilan de chacune des actions de l'association de l'année écoulée ainsi que leurs pistes d'évolution, et au regard de ces éléments, à les mettre en perspective avec l'évolution du contexte métropolitain notamment en matière de mobilités. Il vise enfin à proposer l'octroi à l'association Wimoov d'une subvention pour l'année 2018 selon les modalités qui sont précisées.

**Unanimité**

**Monsieur  
TOUZEAU  
90**

**Bordeaux Métropole - Reconstitution d'une tarification exceptionnelle  
des aires d'accueil des gens du voyage durant la période hivernale -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-759**

En 2017, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil », Bordeaux Métropole a expérimenté une tarification hivernale adaptée de ces équipements.

Cette tarification minorée, visant à éviter le départ des familles durant la période de forte consommation de fluides a été évaluée et s'est avérée positive. C'est pourquoi il est proposé de la renouveler cette année.

**Unanimité**

## **Collecte, tri et traitement des déchets - M. Dominique Alcala**

**Monsieur  
ALCALA  
91**                      **Plan régional de prévention et gestion des déchets - Avis  
Délibération n° 2018-760**

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a donné à la Région une compétence en matière de déchets et d'économie circulaire. Dans ce contexte, la Région a initié en décembre 2016, l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Le PRPGD est un outil de planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits sur le territoire, qu'ils soient ménagers ou issus des activités économiques. Il a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics et organismes privés afin d'améliorer la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets produits sur le territoire. La Loi NOTRe a prévu aussi que le PRPGD intègre un « plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire » axé sur la gestion des ressources par les différents secteurs économiques.

Le projet de plan et un rapport environnemental sont donc soumis pour avis (cf. article R. 541-22 du Code de l'environnement) à Bordeaux Métropole.

**Unanimité**

**Monsieur  
ALCALA  
92**                      **Mobilisation du partenariat associatif dans le cadre du festival Zéro  
déchet zéro gaspillage - Année 2018 - Subvention pour actions  
spécifiques - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-761**

Lauréate de l'appel à projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » lancé par le ministère de l'environnement dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, Bordeaux Métropole souhaite accentuer les démarches qu'elle mène en faveur de la réduction des déchets et de la promotion de l'économie circulaire.

Dans le cadre de cette démarche ambitieuse, Bordeaux Métropole organise le festival ZZ qui se tiendra les 23 et 24 novembre 2018. Cet événement vise à mobiliser les habitants vers un changement de comportement, à fédérer les acteurs du zéro déchet zéro gaspillage et à susciter des initiatives locales. Y seront proposés différents ateliers, conférences, démonstrations autour de la question de la réduction et de la valorisation des déchets. Entre 3000 et 4000 personnes y sont attendues.

Le présent rapport présente, pour autorisation, les associations qui animeront cet événement et les subventions accordées.

**Unanimité**

**Monsieur  
ALCALA  
93**                      **Année 2018 - Association Régie de quartier de Lormont - Subvention  
de fonctionnement - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-762**

Lauréate de l'appel à projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » lancé par le ministère de l'environnement dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, Bordeaux Métropole souhaite accentuer les démarches qu'elle mène en faveur de la réduction

des déchets et de la promotion de l'économie circulaire.

Parmi les différentes actions qui sont mises en œuvre dans le cadre de la démarche Zéro déchet zéro gaspillage, le développement du compostage prend une place importante.

En outre, la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 vise à augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière notamment organique.

Aussi, Bordeaux Métropole souhaite soutenir les structures qui concourent de façon active au développement du compostage.

L'association "Régie de quartier de Lormont" joue un rôle important dans ce domaine grâce à l'action qu'elle entreprend concernant la mise en œuvre d'une plateforme de compostage.

Bordeaux Métropole a été sollicitée pour une aide financière de 8 000 euros afin de soutenir la régie de quartier de Lormont.

**Unanimité**

**Monsieur  
ALCALA  
94**

**Soutien financier au CREAQ (Centre régional d'Eco énergétique d'Aquitaine) - Défis familles Zéro déchets zéro gaspillage - Subvention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-763**

Lauréate de l'appel à projet « Territoire Zéro déchet zéro gaspillage » lancé par le ministère de l'environnement dans le cadre de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, Bordeaux Métropole souhaite accentuer les démarches qu'elle mène en faveur de la réduction des déchets et de la promotion de l'économie circulaire.

Parmi les différentes actions qui sont mises en œuvre dans le cadre de la démarche Zéro déchet zéro gaspillage, l'accompagnement au changement de comportement prend une place essentielle.

Aussi, Bordeaux Métropole souhaite soutenir l'action de l'association CREAQ (Centre Régional d'Eco Energétique d'Aquitaine) qui consiste à accompagner les habitants dans un défi presque zéro déchet. Cette action a pour ambition d'engager une vraie dynamique autour de la réduction des déchets. Il permet à des habitants de s'engager dans un projet à visée émancipatrice en se fixant un objectif individuel mais aussi collectif par la sensibilisation des autres habitants au zéro déchet.

Aussi, Bordeaux Métropole a été sollicitée pour une aide financière de 10 000 euros pour la réalisation de cette action spécifique ce qui correspond à 2.3% du montant total estimé des coûts éligibles pour cette action spécifique.

**Unanimité**

**Soutien aux événements d'intérêt métropolitain et à la programmation culturelle sur les territoires - M. Michel Héritié**

**Monsieur  
HERITIE  
95**                      **Opéra national de Bordeaux - Année 2018 - Subvention d'aide à une manifestation- Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-764**

Initié par la Philharmonie de Paris en 2010, Démos est un dispositif d'enseignement collectif de la musique fondé sur la pratique instrumentale en orchestre et destiné à des enfants vivant dans des quartiers relevant de la « politique de la ville » ou des territoires ruraux éloignés des lieux de pratique culturelle.

Depuis octobre 2016, 114 enfants de 7 à 12 ans de la Ville de Bordeaux, de la Métropole et de la Gironde prennent part à l'aventure de l'orchestre des jeunes Démos, et ce pour une durée de trois ans.

Pour son financement, Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à ce programme, à hauteur de 15 000€ pour un budget prévisionnel de 314 500 €, soit 4,77% du budget global du programme.

**Unanimité**

**Relations internationales et coopération décentralisée - M. Michel Vernejoul**

**Monsieur  
VERNEJOL  
96**                      **Mobilisation d'un ou d'une Volontaire de solidarité internationale (VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala (Cameroun) - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-765**

Dans le cadre de son accord signé le 5 octobre 2016 avec la Communauté Urbaine de Douala (CUD) au Cameroun et la Mairie de Bordeaux, Bordeaux Métropole souhaite renouveler l'envoi d'un(e) volontaire international(e) à Douala afin d'assurer un suivi des actions en cours.

L'opération est estimée à 20 072 € en dépenses.

**Unanimité**

**Métropole numérique - M. Alain Turby**

**Monsieur TURBY  
97**                      **Mérignac, avenue de Belfort, Résidence Beausite Jean Haillette - Mise à disposition d'un emplacement pour l'exploitation d'un relais radio Tetra - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-766**

Le réseau radio TETRA de Bordeaux Métropole, créé en 2003, est un réseau de communication radio privé, construit pour sécuriser les communications des équipes d'intervention sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Il est utilisé par plus de 3000 agents faisant partie de Bordeaux Métropole, de 10 communes ou de nos délégataires de services publics. Compte tenu de la criticité de son usage, il doit fonctionner 24/24h et 7j/7.

Pour offrir une bonne couverture radioélectrique sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole, ce réseau nécessite la présence d'émetteurs judicieusement positionnés sur des points hauts (château d'eau, immeuble, ...).

Ainsi, la résidence Beausite Jean Haillette héberge un relais Tetra dans le cadre d'une convention de 10 ans expirant le 24/02/2019 et associée à une redevance annuelle de 4 380 € TTC.

La présente délibération consiste à renouveler et à réactualiser cette convention d'occupation pour une durée de 10 ans et une redevance annuelle de 10 000 € TTC, entièrement prise en charge par Bordeaux Métropole sur son budget principal.

**Unanimité**

### **Développement de l'agriculture de proximité et des circuits courts - Mme Béatrice De François**

**Madame DE  
FRANÇOIS  
98**

**PAREMPUYRE - Engagement d'achat de terres agricoles complémentaires pour le projet de restauration agro-environnementale ' Olives ' - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-767**

Sur la commune de Parempuyre, un ensemble foncier d'une superficie totale de 4 hectares, 81 ares et 52 centiares, composé de parcelles agricoles et d'un hangar de 400 m<sup>2</sup>, est à vendre.

Ces parcelles présentent un double enjeu :

- création d'une entité foncière fonctionnelle avec les parcelles adjacentes du projet de renaturation agro-environnementale « Olives », porté par la commune de Parempuyre et Bordeaux Métropole, ce qui permettra le désenclavement de ces parcelles métropolitaines acquises en 2016, et à terme, l'ouverture au public d'une partie du site ;
- développement d'un nouveau projet agricole, ou consolidation d'une activité agricole déjà existante, en adéquation avec cette zone de marais.

Bordeaux Métropole souhaite donc saisir l'opportunité d'une maîtrise publique de ce foncier.

Dans le cadre du partenariat qui lie Bordeaux Métropole à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et des missions intrinsèques de celle-ci, c'est elle qui assurerait cette transaction foncière entre le vendeur et Bordeaux Métropole.

Le montant de cette dépense est estimé à 150 000 €, hors frais d'actes d'achat, imputé sur le budget lié à la politique foncière de Bordeaux Métropole.

**Unanimité**

**Madame DE  
FRANÇOIS  
99**

**Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable - Adoption  
Délibération n° 2018-768**

La pression foncière urbaine a entraîné une forte déprise et dégradation agricole sur notre territoire, comme au niveau national. Aujourd'hui, Bordeaux Métropole veut affirmer un nouvel équilibre foncier de son territoire, en intégrant pleinement les activités économiques agricoles dans son projet urbain.

Cette politique agricole, basée sur un diagnostic partagé approfondi et une concertation très large des acteurs, dont les exploitants agricoles, répond à des enjeux à la fois alimentaires,

économiques et d'emploi, environnementaux et de gestion d'espaces naturels, mais aussi éducatifs et d'expérimentation spécifique en milieu urbain. Ses objectifs sont ainsi de soutenir la production, en particulier en secteur inondable, renforcer le lien entre agriculture et nature, renforcer la structuration des exploitations et des filières, diversifier les modes de commercialisation, notamment en circuits courts, valoriser la production locale en lien avec le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) et l'agriculture même, au sein du projet urbain métropolitain. Un règlement d'intervention agricole vient par ailleurs en appui de cette politique agricole, dans le sens d'une adaptation des exploitations à leur environnement, construit en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière d'aides économiques.

**Mme MELLIER, M. SUBRENAT, Mmes VILLANOVE, BOST, MM. PUYOBRAU, ROSSIGNOL-PUECH, FELTESSE, Mme DELAUNAY, M. ALCALA, Mme TERRAZA, MM. MANGON, HICKEL, Mme BOUTHEAU, MM. GUICHARD et RAYNAL sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Madame  
FERREIRA  
100**                      **Motion de soutien aux salariés de l'usine Ford de Blanquefort  
Délibération n° 2018-769**

Motion de soutien aux salariés de l'usine Ford de Blanquefort ;

**M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité – Motion adoptée**

**Madame  
VERSEPUY  
101**                      **Motion de soutien au projet de déviation de la RD 1215 - Portes du  
Médoc  
Délibération n° 2018-770**

Motion de soutien au projet de déviation de la RD 1215 - Portes du Médoc ;

**M. DUPRAT est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés  
– Motion adoptée**

**Abstention : Monsieur  
ROSSIGNOL-PUECH, Madame  
BOUTHEAU, Madame CASSOU-  
SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,  
Monsieur HURMIC, Monsieur  
JOANDET;**

Le Secrétaire de séance

M. PUJOL